



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007404

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2023

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20231207-D007404I0-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
Publié le : 20/12/2023

Séance du 07 décembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°8), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°4), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°12), M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (à partir de la question n°2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO (à partir de la question n°2), Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse et à partir de la question n°30), M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°6), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Jean-Hugues ROUX

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI donne pouvoir à Mme Elise AEBISCHER, Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°12), M. Abdel GHEZALI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°12), M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Damien HUGUET donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. André TERZO donne pouvoir à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°12), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°12)

35 - Transition énergétique - Installation d'un réseau géothermique sur le secteur Granvelle - Demandes de subventions

Transition énergétique - Installation d'un réseau géothermique sur le secteur Granvelle - Demandes de subventions

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	21/11/2023	Favorable unanime

Résumé :

La nappe phréatique du centre ancien présente les caractéristiques nécessaires pour permettre le chauffage des bâtiments municipaux du secteur Granvelle : Musée du Temps, Kursaal, Théâtre Ledoux.

Cette opération permet de substituer du gaz par une énergie renouvelable, et ainsi de diminuer la facture énergétique du patrimoine de la Ville, tout en améliorant le bilan des émissions de gaz à effet de serre

L'ADEME accompagne les projets géothermiques à travers le fonds chaleur. Il est donc proposé de solliciter une aide financière de sa part pour le financement des travaux.

I – Contexte

Depuis 2012 la Ville de Besançon est labellisée Cit'ergie Gold, à la fois récompense et feuille de route d'une politique Climat-Air-Energie ambitieuse. Le plan d'actions « Besançon agit pour le climat » fixe des objectifs quantifiés pour son patrimoine, parmi ceux-ci :

	2026	2030
Baisse des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019	-20 %	-35 %
Taux d'utilisation d'énergies renouvelables	60 %	68 %

Les spécificités de chaque secteur géographique du territoire (voire de chaque bâtiment) nécessitent la recherche de solutions personnalisées. Pour le secteur Granvelle, la présence de la nappe a favorisé une solution géothermique.

L'opération est financée par le biais du Plan Pluriannuel d'Investissement « EnR », mis en place pour permettre l'émergence des installations d'énergie renouvelable nécessaires à l'atteinte des objectifs.

II – Description de l'opération

Des études hydrogéologiques préalables ont permis de préciser le potentiel exploitable de la nappe, tout en s'assurant de la compatibilité de son exploitation au regard des autres ouvrages existants et projetés.

En complément, une étude de faisabilité technico-économique a validé la pertinence de cet investissement, avec un temps de retour sur investissement évalué à 13 ans :

- Coût prévisionnel des travaux = 605 000 € HT
 - o Aide ADEME sollicitée = 248 000 €
 - o Ville de Besançon = 357 000 € HT
 - o La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.
- Economies d'énergie = 391 MWh/an
 - o La géothermie permettra de couvrir plus de 50 % des besoins en chaleur des 3 bâtiments
- Emissions de gaz à effet de serre évitées = 107 tonnes/an

Les études sont en cours et les travaux débiteront début 2024 pour se terminer à la fin de l'été 2024 :

- Janvier / février 2024 : Forages et installation des puits géothermiques
- Février 2024 : Réalisation des tranchées et pose des réseaux
- Été 2024 : Adaptation des installations technique existantes

Au-delà du chauffage, cette installation pourra permettre le rafraîchissement des bâtiments raccordés en prévision des épisodes caniculaires de plus en plus nombreux et intenses. Il est précisé qu'il ne s'agira pas d'un système de climatisation en tant que tel mais bien d'un rafraîchissement passif, plus vertueux écologiquement et économiquement mais avec ses limites de performance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Hugues ROUX,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT